

## Procès Verbal

### Réunion de conseil du Vendredi 5 avril 2024 à 19h30

Présents : Mmes POLLET Lucie, JACQUIOT Muriel, HAUTIER Sandra, MAGNIEN Karine, MARLOT Fanny, Mrs ANDRE Jean-Philippe, FLORANCE Olivier.

Excusés : Mme VILLIE Véronique, MIL-HOMENS Ticiano

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme JACQUIOT Muriel

Ordre du jour :

- Lecture et approbation de la réunion du 22 janvier 2024
- Vote du Compte de Gestion 2023,
- Vote du Compte Administratif 2023,
- Affectation du résultat,
- Vote des taxes 2024,
- Versements des subventions aux associations,
- Vote du Budget primitif 2024,
- Convention Enedis – Vidéoprotection.

#### **1. Compte de Gestion 2023 N° 202404/01 :**

(Détail des écritures voir tableau joint)

##### **Approbation du Compte de Gestion 2023 de la Commune**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des restes à réaliser.
  - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice.
  - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2023 au 31/12/2023
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2. Compte Administratif 2023 N° 202404/02 :**

(détail des écritures voir tableau joint)

**Le Maire s'est retiré au moment du vote (art L2121-14 CGCT).**

Le Conseil Municipal réuni, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Pollet Lucie, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	217 811.16	262 481.29	44 670.13
	Solde antérieur reporté	0	143 078.94	143 078.94
	Excédent ou déficit global	⇒	⇒	187749.07

Section d' investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	30 868.98	13 344.67	- 17 524.31
	Solde antérieur reporté	3 065.34		- 3 065.34
	Solde d'exécution positif ou négatif	⇒	⇒	- 20 589.65

RAR	Fonctionnement	-	-	-
au 31/12/2023	Investissement	80 600	45 914	- 34686

Résultats cumulés 2023 (y compris les RAR)	332 345.48	464 818.90	132 473.42
--------------------------------------------	------------	------------	------------

de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits ;

arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**3. Affectation des résultats N° 202404/03:**

**Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents :**

Compte tenu des besoins nécessaires à l'investissement, de reporter au budget de l'exercice 2023, les résultats ci-dessus tels qu'ils se présentent soit :

- Ligne « résultat de fonctionnement reporté R 002 » 132 473.42 €

- Ligne « résultat d'investissement reporté R001 » - 20 589.65 €
- Ligne « Recette investissement au 1068 » 55 275.65 €
- « Reste à réaliser de l'exercice précédent » Dépense : 80 600 €  
Et Recette : 45 914 €

#### **4. Vote des Taxes Communales 2024 – Etat 1259 COM N° 202404/04:**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 21.04 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 24.39 %

De charger le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

#### **5. Versement de subventions aux associations N° 202404/05 :**

<b>Associations</b>	<b>Montants demandés</b>	<b>Montants versés en 2023</b>	<b>Montants alloués en 2024</b>
Fondation du patrimoine	100,00 €	100	100
ADMR	Pas de montant demandés par contre 3 administrés concernés	100	250
Association parents d'élèves Courlandon	La CUGR verse déjà une participation aux sorties	0	0
AFSEP			0
Mission Locale	Pas de montant	0	0
Voyage scolaire	La commune a participé pour 6 enfants en 2023 Pour 900 €	1000	1050
Amicale des sapeurs pompiers de Ventelay		150	0
France Service		200	200

Souvenirs Français	Pas de montant	50	50
<b>Total subventions votées</b>			<b>1650</b>

## **6. Vote du Budget Primitif 2024 N°202404/06 :**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal vote le budget primitif communal 2024 tel qu'il est présenté, à savoir :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 379 357.00 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 142 960.00 €

Ont signé au registre les membres présents

## **7. Convention Enedis - vidéoprotection N° 202404/07:**

Madame le Maire donne lecture de la convention devant être signée avec Enedis pour la pose d'une caméra lecture de plaques sur un mat Enedis rue de Lorraine.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à ce dossier.

## **8. Questions Diverses :**

- a. Travaux rue de Lorraine :

Mme le Maire donne lecture du devis présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) concernant les travaux non pris en charge par la CUGR pour un montant de 49 176 € TTC. Ce chiffrage comprend l'aménagement d'espace verts, acquisition de mobilier urbain et option béton désactivé sur trottoir devant les entrées de propriété. Elle indique également qu'au vue de ce devis les trottoirs seront complètement en enrobé, que l'aménagement d'espace vert sera réalisé en régie par les agents communaux et que le mobilier urbain sera acquis directement par la commune.

- b. Terrain chemin des Fontinettes

Mme Le Maire informe les membres présents que des parcelles sont en vente sur la commune. Elle a pris contact avec les propriétaires et se sont mis d'accord sur un prix de vente. Les membres présents sont d'accord pour l'acquisition de ces parcelles au tarif indiqué. Le Conseil municipal se réunira le jeudi 11 avril 2024 pour délibérer sur ce point.

- c. Date commission impôts

Mme le Maire indique que nous avons enfin réceptionné les documents relatifs à cette commission. La date retenue est le lundi 13 mai à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h00

Le Maire,

Le secrétaire de Séance,